

L'investigation du psychologue à la Protection judiciaire de la jeunesse : 15 études de cas

Olivier MOYANO, préface de Claude DE TYCHEY

➤ Comment évaluer une situation potentiellement dangereuse pour un mineur ? Comment mesurer la dangerosité de certains mineurs et le risque de récidive ?

• EDITIONS IN PRESS •

CONCEPT-PSY

**L'investigation
du psychologue à la
Protection Judiciaire
de la Jeunesse**

15 études de cas

ÉDITIONS IN PRESS
74, boulevard de l'Hôpital – 75013 Paris
Tél. : 0970771148
www.inpress.fr

L'INVESTIGATION DU PSYCHOLOGUE À LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE. 15 ÉTUDES DE CAS.

ISBN : 978-2-84835-570-2

© 2020 ÉDITIONS IN PRESS

Couverture : Lorraine Desgardin

Mise en pages : Milagros Lasarte

Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement des auteurs, ou de leurs ayants droit ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1^{er} de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

L'investigation du psychologue à la Protection Judiciaire de la Jeunesse

15 études de cas

Olivier Moyano,
préface de Claude de Tychey



SOMMAIRE

Préface.....	9
Introduction.....	15
<u>CHAPITRE 1</u>	
Le jeune enfant placé	19
Cas 1 – Un bébé en pouponnière	20
Cas 2 – Quand l’enfant demande lui-même à être placé	27
<u>CHAPITRE 2</u>	
Une mère blesse son enfant ; le syndrome de Münchausen par procuration.....	35
Cas 3 – Un bébé hospitalisé pour la quatrième fois.....	36
Cas 4 – Une fracture suspecte chez un nourrisson.....	71
<u>CHAPITRE 3</u>	
Quand le conflit parental instrumentalise l’enfant	57
Cas 5 – Une fausse allégation d’agression sexuelle.....	58
Cas 6 – Une fratrie dévastée par le conflit parental	71
<u>CHAPITRE 4</u>	
Le jeune enfant pulsionnel.....	87
Cas 7 – La pulsionnalité condensée en un seul dessin.....	91
Cas 8 – Un petit tyran familial.....	96
<u>CHAPITRE 5</u>	
Psychopathologie de la vie quotidienne.....	103
Cas 9 – Melvin, une personnalité schizoïde à l’adolescence	109
<u>CHAPITRE 6</u>	
Le passage à l’acte adolescent	125
Cas 10 – Un jeune adolescent multirécidiviste	129
Cas 11 – Un passage à l’acte aux franges de la pathologie	135

Cas 12 – La complexité de l’agression sexuelle chez le garçon auteur.....	141
Cas 13 – ... comme chez la fille	153

CHAPITRE 7

La délinquance au féminin	163
Cas 14 – L’errance au féminin ou la « périphérisation topique » à l’adolescence	166
Cas 15 – Une impulsivité témoin de la latence impossible chez une jeune fille de 13 ans.....	172
Conclusion	179
Bibliographie.....	181

L' auteur

Olivier Moyano, psychomotricien, psychologue, docteur en psychopathologie et psychologie cliniques, chargé d'enseignement à l'université Lumière Lyon 2, Institut de psychologie, psychologue de la protection judiciaire de la jeunesse (UEMO de Mérignac, Gironde).

PRÉFACE

Cet ouvrage d'Olivier Moyano, soucieux de concilier clinique et diffusion de connaissances auprès de ses collègues, vient combler un vide conséquent dans le champ de la protection judiciaire de la jeunesse. Il sera particulièrement utile pour éclairer la pratique des psychologues investis dans ce domaine d'une grande complexité et d'une grande extension, dont l'auteur nous donne des repères précis. Ces derniers, à travers les études de cas présentées, mettent en évidence à la fois la diversité et la difficulté des missions d'évaluation et d'assistance éducative assignées au clinicien.

Les deux premiers chapitres sont consacrés à la clinique périnatale et à l'enfance. Le premier introduit le lecteur au monde du jeune enfant placé en abordant deux situations à risque, à travers un premier cas de bébé en pouponnière et un second d'enfant qui demande lui-même à être placé. Si ce type de mesure doit rester exceptionnel comme le remarque l'auteur, réservé aux situations de danger grave et imminent ou de conflit parental très important, il nous introduit d'emblée à la tâche ardue du psychologue en l'absence de demande des parents et face à la nécessité d'appivoiser une relation de confiance avec les protagonistes impliqués. Le second chapitre aborde la maltraitance maternelle de l'enfant à travers le syndrome peu connu de Münchausen par procuration et deux autres cas cliniques édifiants (bébé hospitalisé pour la quatrième fois et une fracture suspecte chez un nourrisson). Il ne manquera pas d'attirer l'attention

du lecteur sur la nécessité d'être toujours à l'écoute pour le psychologue des mouvements transféro-contre-transférentiels massifs que cette clinique ne peut manquer de susciter.

Le troisième chapitre illustre bien les avatars associés à l'éclatement grandissant des cellules familiales dans un contexte où le conflit parental instrumentalise l'enfant, à travers d'une part une situation malheureusement de plus en plus fréquente de fausse allégation d'abus sexuel et une autre de fratrie dévastée par le conflit parental, dont les deux parents méconnaissent les effets particulièrement négatifs.

Le quatrième chapitre porte sur le jeune enfant pulsionnel développant, selon Berger (2008), une violence pathologique extrême en ayant incorporé une violence éventuellement subie par l'un des parents ou dont l'autre parent est l'auteur. Cette pulsionnalité est remarquablement illustrée dans le dessin de Tom, le premier cas clinique présenté, et contraste avec la pauvreté du nombre de ses réponses au test de Rorschach, assez fréquente dans les missions d'évaluation avec des enfants ou adolescents souvent sur leurs gardes car non demandeurs, donc dominés sur le plan défensif par des mécanismes d'inhibition de la pensée ou un refus latent de se soumettre à l'investigation projective, associés (ou non) à une pauvreté de la mentalisation. Cette dernière se reflète chez Tom dans l'effondrement de la symbolisation des contenus renvoyant à la pulsionnalité agressive. Le deuxième cas clinique d'Étienne, petit tyran familial, ne manquera pas, au-delà des conséquences possibles d'un divorce, de faire réfléchir tout éducateur sur les dangers reliés à laisser l'enfant dans l'illusion de la toute-puissance et de la non-limitation de ses désirs (en particulier agressifs), quand ils constituent un danger pour lui-même ou les autres – c'est-à-dire dans une situation où il faut dès le plus jeune âge, à savoir dès l'acquisition de l'autonomie motrice,

comme l'a souligné si judicieusement Françoise Dolto il y a fort longtemps déjà (1984), donner la castration, et donc interdire leur réalisation, afin de permettre l'intériorisation de la loi de non-nuisance, fondement de notre humanisation et du respect des autres. Maintenir l'enfant dans la toute-puissance, c'est renoncer à donner cette castration, ce qui est tout aussi préjudiciable que de la donner de manière pathogène sadique ou humiliante quand l'adulte cesse d'être lui-même un modèle soumis à cette loi.

Le cinquième chapitre est recentré sur la psychopathologie à travers l'étude originale d'un adolescent intelligent mais au profil intellectuel dysharmonique, ayant fait l'objet d'un signalement et présentant un trouble de la personnalité schizoïde.

Le sixième chapitre aborde une clinique difficile mobilisant fréquemment le psychologue travaillant à la PJJ : celle du passage à l'acte adolescent. Olivier Moyano y fait une distinction utile entre l'objet attaqué avec violence et l'agressivité davantage portée par les processus secondaires. Quatre vignettes cliniques l'illustrent à travers respectivement l'analyse d'un jeune adolescent multirécidiviste, un passage à l'acte aux franges de la psychopathologie, ainsi que celle visant à montrer la complexité de l'agression sexuelle, autant chez le garçon auteur que chez la fille.

La dernière section nous introduit à la délinquance au féminin, illustrée par l'errance au féminin synonyme de périphérisation topique à l'adolescence et par un dernier cas d'une impulsivité témoin de la latence impossible d'une jeune fille de 13 ans.

Les réflexions conclusives courageuses d'Olivier Moyano ne manqueront pas d'interpeller autant le politique que le psychologue, l'éducateur, le sociologue ou le magistrat. L'auteur remarque que « *si la délinquance des mineurs*

n'augmente pas, la réponse pénale se durcit sans compréhension de la souffrance des familles en difficultés, avec un placement des mineurs en danger en constante augmentation. Dit plus simplement, de plus en plus d'enfants sont mis à l'écart ». On peut le suivre quand il constate « *que les adultes connus pour la chronicité de leurs actes de délinquance sont ceux qui ont été les plus fragilisés, ceux qui présentent le plus de conduites antisociales, ceux qui ont connu les tribunaux les plus jeunes* ». Je m'interroge personnellement sur les solutions à proposer pour éviter « *la radicalisation de l'enfermement et du placement* » pointée par l'auteur, ainsi que la répétition des transmissions intergénérationnelles pathogènes aux enfants, si richement illustrée par les cas cliniques présentés dans cet ouvrage. Au risque de paraître provocateur et en m'inscrivant dans la lignée de pensée de Jean Bergeret, je ne crois pas qu'une prévention secondaire (traitement de la souffrance et de la symptomatologie une fois qu'elle est structurée) et tertiaire (tenter de réduire au maximum le risque de récurrence) le permette vraiment, tant le contexte environnemental familial proche entourant l'enfant ou l'adolescent en souffrance et la vulnérabilité de son fonctionnement intrapsychique demeurent trop souvent trop problématiques. Seule une prévention primaire visant à empêcher ou au moins à réduire la structuration durable de la pathologie dès le début de la vie peut espérer atteindre cet objectif. Pour y parvenir face à des adultes eux-mêmes de plus en plus en souffrance et en difficulté grandissante pour construire leur identité narcissique et sexuelle, seul un accompagnement psychologique précoce des parents dès la gestation de l'enfant (en parallèle avec le dispositif médical de suivi de la grossesse) peut les aider à élaborer ou à conforter une parentalité de plus en plus fragilisée par leur propre histoire antérieure

(personnelle et familiale) et par un contexte économique et sociétal de plus en plus délétère.

Claude de TYCHEY, professeur émérite de psychologie clinique,
Université de Lorraine – Campus de Nancy 2.

INTRODUCTION

L'investigation clinique est une des missions majeures du psychologue à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Elle a pour fonction d'éclairer le magistrat sur sa décision, que ce soit au pénal (dans le cadre d'un jugement à venir pour un mineur ayant commis une infraction à la loi) ou au civil (assistance éducative). Dans ce dernier cas, le juge des enfants doit être en mesure d'évaluer la notion de danger chez les mineurs concernés et de proposer à la famille une ou des solutions de soutien, que ce soit par le biais d'une mesure éducative judiciaire (Action Éducative en Milieu Ouvert, AEMO) ou d'une mesure de placement (dans la famille, chez l'un des parents, en famille d'accueil, en foyer).

Au pénal, le magistrat ordonnateur peut être le juge des enfants le plus souvent, mais également le juge d'Instruction notamment pour des affaires criminelles.

En assistance éducative, l'investigation est une possibilité offerte au juge, alors qu'au pénal il s'agit d'une obligation (Bulletin Officiel du ministère de la Justice, note du 23 mars 2015). De plus, « *quel que soit le fondement civil ou pénal, la mise en œuvre et le déroulement de la mesure doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant* » selon les termes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, du 20 novembre 1989, et notamment ses articles 3, 37 et 40. En assistance éducative, l'investigation peut porter sur l'étude de la personnalité et les conditions de vie du mineur et de ses parents, sur

l'existence d'un danger pour la santé, la sécurité, la moralité de l'enfant, ou encore le caractère gravement compromis de ses conditions d'éducation et de son développement physique, affectif, intellectuel et social (art. 375 du Code civil et 1183, 1184 du nouveau Code de procédure civile). Lorsque le mineur est mis en examen après avoir commis un délit ou un crime, l'investigation porte sur la situation matérielle et morale de la famille, la personnalité et les antécédents du mineur, sa fréquentation scolaire, ses aptitudes et son attitude à l'école, les conditions dans lesquelles il a vécu ou a été élevé, sa santé, son développement psychologique, les moyens appropriés à son éducation (art. 8 et art. 8-1 de l'ordonnance du 2 février 1945).

Ces investigations, toujours pluridisciplinaires, sont parfois menées à deux (psychologue et éducateur), parfois une assistante sociale et un psychiatre peuvent se joindre à ce duo, socle central dans les mesures judiciaires d'investigation éducative. Quel que soit le cadre, la durée maximum de cette investigation est de six mois.

La mission du psychologue en investigation est à la fois unique et plurielle : elle consiste à proposer une analyse de la situation à travers la rédaction et la transmission au juge ordonnateur d'un rapport psychologique qui pourra émettre des hypothèses sur l'aide à apporter à la famille ou au mineur concerné. Elle consiste parfois à aider la juridiction à comprendre un passage à l'acte, une série d'agirs, quand ce n'est pas directement auprès du jeune adolescent que cette compréhension peut émerger, au cours de l'exercice de la mesure. Parfois encore, l'investigation clinique aboutit à une proposition de soins, un accompagnement du jeune et/ou de la famille vers ce soin, le psychologue de la Protection Judiciaire de la Jeunesse étant amené à poser un diagnostic psychopathologique pour étayer ses hypothèses sur la

dangerosité ou non d'un adolescent, sur l'évaluation du risque potentiel de récidive, sur les séquelles d'un éventuel traumatisme subi par un enfant. Malheureusement, comme nous le verrons au cours des chapitres suivants, le diagnostic du psychologue peut s'intégrer à la compréhension d'une situation familiale plus ou moins dramatique ayant entraîné des dommages physiques et/ou psychologiques à un enfant, pour lequel la justice a choisi ou va faire le choix, suite à l'investigation, de placer l'enfant.

La constante de toutes ces rencontres est qu'à aucun moment l'enfant, la fratrie et/ou la famille ont demandé à nous consulter. Ce qui fonde la rencontre entre un jeune et sa famille et le psychologue de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est la rédaction d'une ordonnance qui impose à toutes les parties (la famille et un service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse) cette confrontation et la mise en œuvre de la mesure d'investigation. Certes, il est demandé aux services d'œuvrer pour solliciter l'adhésion de la famille à la mesure, mais ce n'est pas toujours évident, notamment lorsque l'on fait face à une famille blessée par un signalement que les parents vivent comme une attaque personnelle, une blessure narcissique intense ou une stigmatisation sociale. Au pénal, les adolescents, contre toute attente, comprennent assez facilement que les éléments de personnalité seront exploités en contrepoint des éléments des enquêtes, des auditions, et que notre investigation ne sera pas à charge... même si les constats sont parfois inverses et qu'un tribunal, un magistrat du siège ou du parquet (procureur) ne se saisisse des éléments de nos rapports pour stigmatiser l'adolescent.

La clinique de l'investigation du psychologue de la Protection Judiciaire de la Jeunesse est extrêmement variée : enfants de 0 à 18 ans, fratries, familles déchirées ou

recomposées, enfants placés, adolescents mis en examen dans le cadre d'une procédure délictuelle ou criminelle. Cette clinique plurielle s'il en est, sera déclinée dans cet ouvrage selon plusieurs thèmes : à travers une quinzaine de situations réelles, mais toutes anonymisées et au sujet desquelles le traitement judiciaire a été rendu, nous proposons de témoigner de la palette extrêmement variée des situations que peut rencontrer le psychologue à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Nous avons ainsi repris et réécrit nos propres rapports, sélectionnés en fonction d'un choix arbitraire, mais toujours sous-tendu par l'intérêt clinique et parfois paradigmatique que prend le cas proposé. Il peut sembler parfois d'un véritable cas psychopathologique, tantôt l'exposé prend la forme d'un récit qui va explorer la dynamique familiale, les contraintes qui s'exercent au sein des interactions précoces, le parcours d'un enfant ou d'un adolescent. C'est ainsi que nous allons explorer la problématique du jeune enfant placé, le cas particulier du syndrome de Münchhausen par procuration, celle de l'enfant ou de la fratrie soumise à une instrumentalisation intense en cas de conflit de parents séparés, la question du jeune enfant pulsionnel qui dérange par l'aspect explosif de son comportement, la question de la délinquance au féminin, celle du passage à l'acte hétéroagressif et sexuel chez l'adolescent et la psychopathologie atypique et rare qui peut émerger parfois au hasard d'une rencontre.

L'investigation du psychologue à la Protection judiciaire de la jeunesse : 15 études de cas

Olivier MOYANO

La mesure judiciaire d'investigation éducative (MJIE) est une des mesures phares à la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Destinée à recueillir des éléments de personnalité, elle constitue le moyen pour le psychologue d'évaluer la situation de danger d'un mineur ou d'une fratrie. Elle permet aussi d'évaluer, dans le cadre pénal, la dangerosité, le risque de récidive, d'une personnalité juvénile ayant commis des infractions à la loi (délits ou crimes).

Enfants maltraités, placés ou en instance de placement... à travers 15 situations cliniques, l'auteur nous invite à dénouer les facteurs de risque et de compromission, et à appréhender le jeune enfant violent et pulsionnel. Il éclaire également des passages à l'acte adolescents en proposant quelques éléments conceptuels novateurs.

Un livre passionnant et un véritable outil de travail pour les cliniciens ou futurs praticiens de l'enfance en danger et de la délinquance juvénile – qu'ils soient psychologues, éducateurs ou travailleurs sociaux.

Il s'agit du premier ouvrage consacré à ce sujet, ce qui en fait un outil précieux pour les acteurs judiciaires et ceux de la protection de l'enfance en danger.

L'auteur : *Olivier Moyano est psychomotricien, psychologue, docteur en psychopathologie et psychologie cliniques, chargé d'enseignement à l'université Lumière Lyon 2, Institut de psychologie, psychologue de la protection judiciaire de la jeunesse (Gironde).*



9 782848 355702

ISBN : 978-2-84835-570-2

14 € Prix TTC France

www.inpress.fr